

N° : 98/2006
DOSSIER N° : 06/00115

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE TOULOUSE**

CHAMBRE DES CRIÉES.

JUGEMENT D'ADJUDICATION

Audience publique de la **CHAMBRE DES CRIÉES** du Tribunal de Grande Instance de **TOULOUSE**, en date du **21 Décembre 2006**

En présence de :

Monsieur CAVE Michel, Vice-Président

Statuant à Juge Unique conformément à l'article 817 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Assistée de : Mme JOSSE Michèle, Greffier

A LA REQUÊTE DE

COMMERZBANK AG venant aux droits de la COMMERZ CREDIT BANK par fusion absorption agissant par son agence de Sarrebruk, prise en la personne de son représentant légal, dont le siège social est sis Neue Mainzerstrasse 32-36 D 6000 - FrankfurtMain - Allemagne -

représentée par SCP MERCIE -FRANCES-JUSTICE ESPENAN, avocats au barreau de TOULOUSE

AU PRÉJUDICE DE

Monsieur André LABORIE
né le 20 Mai 1956 à TOULOUSE, demeurant 2, rue de la Forge - 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

non comparant

Madame Suzette Marie José PAGES épouse LABORIE,
demeurant 2 rue de la Forge - 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

non comparante



Le Greffier,
[Signature]
M.C. PUISSEUR

Les formalités du dépôt du cahier des charges au Secrétariat-Greffe du Tribunal de céans et de publicité ont été observées, conformément à la loi ;

Sur l'ordre de Monsieur le Président, l'huissier a procédé à la lecture de la désignation de l'immeuble à vendre et, a annoncé que les frais payable en sus du prix, s'élèvent à la somme de **3538.73 Euros** outre le droit proportionnel ;

L'avocat poursuivant a requis la vente de l'immeuble désigné ;

Monsieur le Président a ensuite ordonné l'ouverture des enchères ;

Aussitôt l'huissier a ouvert les enchères sur la mise à prix de **40 000 Euros** ;

Un premier feu ayant été allumé Maître GLADIN a porté l'enchère à la somme de 150 000 €, Maître BAYLE-BESSON à 256 000 €, Maître BOURRASSET à 260 000 €;

Trois feux successivement allumés se sont éteints sans enchère ;

Oui, **Me Jean Charles BOURRASSET** qui demande à être déclaré adjudicataire, au prix de sa dernière enchère, de l'immeuble entièrement décrit et désigné au cahier des charges qui précède, **pour le compte de Madame Suzette D'ARAUJO épouse BABILÉ**, demeurant 51 chemin des Carmes - 31400 TOULOUSE,

LE TRIBUNAL, statuant à juge unique, demeurant l'extinction de trois feux sans enchère après celle de **Me Jean Charles BOURRASSET**, lui adjuge l'immeuble désigné au cahier des charges qui précède, **pour le compte de Madame Suzette D'ARAUJO épouse BABILÉ**, déclarant acquérir en son nom personnel, au prix principal de 260 000 Euros, (**DEUX CENT SOIXANTE MILLE €**)



Le Greffier,

M.C. PUISSEGUR

Outre les clauses et conditions du cahier des charges,

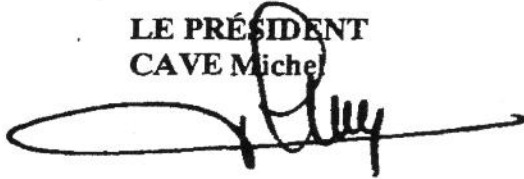
Rappelle que les frais de poursuite sont toujours, en vertu de l'article 714 du code de Procédure Civile, payés par privilège en sus du prix,

Dit que la signification à la partie saisie du présent jugement qui vaut titre exécutoire, entraîne pour elle l'obligation de délaisser l'immeuble.

LE GREFFIER
JOSSE Michèle




LE PRÉSIDENT
CAVE Michel



Enregistré à : S.I.E DE TOULOUSE-NORD
Le 02/02/2007 Bordereau n°2007/237 Case n°1
Enregistrement : 13 234 € Pénalités :
Total liquidé : treize mille deux cent trente-quatre euros
Montant reçu : treize mille deux cent trente-quatre euros
Le Contrôleur principal

Ext 1168



Le Greffier,

M.C. PUISSEGUR

Je soussigné Monsieur

Madame *PABILÉ* *Suzette* née *D'ARAUJO*

marier par le régime de la réparation de biens en 1964.
Demeurant à *51 chemin des Lannes 31400 TOULOUSE*

Né Monsieur le à
Madame le *27/04/1928* à *FUMEL (47)*

Donne pouvoir à Me *BOURASSET*, avocat près le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE

D'encherir pour moi jusqu'à la somme de (en chiffres et en lettres)

deux cent soixante mille euros (260.000€)

En sus des charges, clauses et conditions du cahier des charges

L'immeuble sis à : *2 RUE DE LA FORGE à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650)*

Dont la vente est poursuivie par : *Me FRANCES*

D'en requérir l'adjudication moyennant ledit prix, déclarer command à mon profit, remplir toutes formalités, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat.

Fait à TOULOUSE le *21/12/2006*

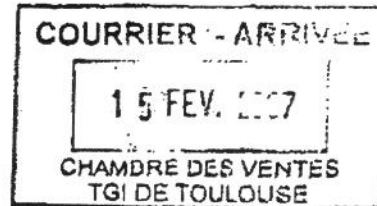
[Signature]



Le Greffier, *[Signature]*
M.C. PUISSEGUR

57

QUITTANCE



JE SOUSSIGNEE :

Maître E. FRANCES Avocat de la SCP R. MERCIÉ – É. FRANCES – M. JUSTICE-ESPENAN, Avocats associés au Barreau de Toulouse, y demeurant : 29, rue de Metz et celui de :

- LA COMMERZBANK AG, dont le siège social est situé Neue Mainzerstrasse 32-36 D 6000 Frankfurt/Main (Allemagne) inscrite au registre du commerce et des sociétés de FRANKFURT/MAIN sous le numéro 32000, prise en la personne de son DIRECTOIRE domicilié es qualités audit siège, venant aux droits de la COMMERZ CREDIT BANK, Faktorei Strasse 4 66111 Sarrebruck RCS 17681 Sarrebruck par fusion absorption, agissant par son agence de Sarrebruck, Faktoriestrasse 4 D 61111 Sarrebruck, prise en la personne de son représentant légal,

RECONNAIS AVOIR RECU DE :

Madame Suzette D'ARAUJO, épouse de Monsieur BABILE, née le 21 avril 1928 à FUMEL (LOT ET GARONNE), domiciliée 51, chemin des Carmes 31400 TOULOUSE

En sa qualité d'adjudicataire, moyennant le prix principal de la somme de 260.000 €, suivant jugement d'adjudication du **JEUDI 21 DECEMBRE 2006, de :**

Une VILLA sise 2, Rue de la Forge, figurant au cadastre de la commune de SAINTE ORENS DE GAMEVILLE 31650 sous les relations suivantes :

Section BT numéro 60 contenance 07 a 41 ca

Formant le lot n° 19 du lotissement LE HAMEAU DE FONDARGENT.

Les biens ci-dessus mentionnés vendus à ladite audience à suite de SAISIE IMMOBILIERE,

AU PREJUDICE DE :

- Monsieur André LABORIE et de Madame Suzette Marie José PAGES, son épouse.

La somme de 7.910,10 € (sept mille neuf cent dix euros et dix centimes), montant des frais de vente, y compris le droit proportionnel, en SUS du prix d'adjudication.

DONT QUITTANCE DE LADITE SOMME DE 7.910,10 €, (SEPT MILLE NEUF CENT DIX EUROS ET DIX CENTIMES).

Fait à TOULOUSE, le 13 février 2007.



Le Greffier,

M.C. PUISSEGUR

En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis, de mettre ledit jugement à exécution.

Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le Président et le Greffier, suivent les signatures.

Pour grosse conforme délivrée sur la réquisition de Maître **BOURRASSET**
Avocat au Barreau de Toulouse.

Toulouse le 27/02/07

Collationné
Le Greffier



La soussignée, Madame Marie-Claude Puissegur, Greffier au Tribunal de Grande Instance de Toulouse, certifie que la présente, comprenant deux rôles a été exactement collationnée et est conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention et la publication et approuve.

Le Greffier

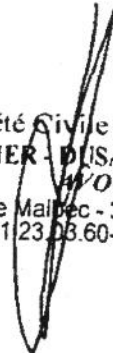


Le Greffier,

M.C. PUISSEGUR

Je soussigné, Maître Jean-Charles BOURRASSET, membre de la SCP CATUGIER-DUSAN-BOURRASSET, certifie que l'identité de l'adjudicataire Madame Suzette D'ARAUJO épouse BABILE lui a régulièrement été justifiée au vu de sa carte nationale d'identité délivrée le 29 juin 2000 par la Préfecture de la Haute-Garonne portant le numéro 000631309567.

TOULOUSE, le 19 mars 2007.



Société Civile Professionnelle
CATUGIER - DUSAN - BOURRASSET
AVOCATS
12, Rue Malbec - 31000 TOULOUSE
Tél: 05.61.23.08.60-Fax: 05.61.23.09.20